



Lundi 13 juillet

Mercredi 15 juillet

Nettoyage des ruisseaux

Rues de Guesnain

Mardi 14 juillet

Fête Nationale

Lundis 20 et 27 juillet

Lundi 3 et mercredi 19 août

La médiathèque prend l'air

Venez choisir vos livres dans la cour de la Médiathèque de 14h à 16h30

Mercredis 15 et 29 juillet

Médiathèque : ateliers d'été

Venez vous divertir autour de nos ateliers qui respectent les gestes barrières (animations familiales)

Samedi 8 août

ILG - Voyage à Berck

Départ Maison Pour Tous

Samedi 22 août

ILG - Voyage en Baie de Somme

Départ Maison Pour Tous

> Vie municipale

Edito

Chères Guesninoises, chers Guesninois, Les élections municipales se sont déroulées le dimanche 15 mars 2020 dans un contexte marqué par les craintes au regard de la situation sanitaire. J'aurai une pensée pour tous ceux qui sont ou ont été touchés par cette pandémie ainsi que pour leurs proches et dis toute ma reconnaissance et admiration au personnel soignant pour l'abnégation et le courage dont il fait preuve encore aujourd'hui dans ce combat difficile.

Je souhaite remercier tous les services qui ont mis en œuvre les dispositifs de sécurité indispensables et qui ont parfaitement organisé la journée.

Au terme du scrutin, qui s'est déroulé dans de bonnes conditions, les Guesninoises et Guesninois qui ont pu se déplacer, avec une meilleure participation qu'au niveau national, nous ont accordé leur confiance de manière importante, et dès le premier tour avec 60,19 % des suffrages exprimés.

Vous avez ainsi largement approuvé l'action municipale de ces six dernières années et vous vous êtes reconnus dans notre projet de ville 2020-2026, nos orientations budgétaires fondées sur l'ambition pour les investissements et sur la responsabilité quotidienne dans l'utilisation des fonds publics. Vous avez été sensibles aux priorités telles que l'exigence environnementale et l'ambition sociale et démocratique que nous avons portées. Vous avez choisi une équipe solide et sérieuse.

Le 26 mai 2020 a eu lieu le premier conseil municipal de la nouvelle mandature, celui-ci m'a confié la responsabilité d'être votre Maire. Un nouveau chantier s'ouvre à nous. Nous allons continuer à œuvrer avec constance pour l'avenir de tous les Guesninois dans un esprit de solidarité et d'humanité, soucieux de l'intérêt général et du développement de notre ville.

Avec espoir et conviction, mon équipe sera présente dans la défense de toutes les causes, dans la concertation et la participation des habitants. Je tenais à vous remercier, chères Guesninoises et cher Guesninois, pour la confiance que vous nous accordez à moi et mon équipe, nous serons les élus de tous, prenez soin de vous et portez-vous bien.

Maryline LUCAS



Nous vous donnons rendez-vous dans votre prochain journal "La vie Guesninoise", afin de présenter l'ensemble du Conseil Municipal ainsi que les délégations de chacun.



Gestion de la crise sanitaire

En cette période de crise sanitaire, la Municipalité a tenu à protéger l'ensemble des Guesninois du mieux possible. Pour ce faire, de nombreuses mesures ont été prises :

- Des protocoles concernant les gestes barrières ont été strictement mis en place lors des différents événements le nécessitant (Élections Municipales, distribution du cadeau de fête des mères, Conseils Municipaux...).
- L'ensemble des structures Municipales ont d'abord été fermées et réouvrent progressivement avec de nombreuses adaptations des locaux et du fonctionnement qui garantissent la sécurité de tous (hygiaphones, sens de circulation, distributeurs de gel hydro-alcoolique...).



Distribution de masques aux Guesninois

- Des masques jetables et en tissu ont été distribués gratuitement aux habitants de la Commune.
- Les écoles sont restées fermées jusqu'au 22 juin puis réouvertes suite aux directives du Gouvernement et de l'Éducation Nationale.
- L'annulation de certaines manifestations non essentielles (Fête du Nain Gaillou, Fête foraine, Festivités habituelles de juillet...).
- Assistance aux personnes vulnérables (appels réguliers par le CCAS, portage de courses à domicile...).

Toutes ces mesures de sécurité ont été possibles grâce à la participation et à l'implication de l'ensemble du personnel Communal.



Les élus mobilisés pour la distribution

Fête des mères

Comme chaque année, les mamans Guesninoises ont reçu un présent de la Municipalité à l'occasion de la Fête des Mères. En cette période particulière, la distribution s'est déroulée à l'Espace Fêtes et Culture Jacques Duclos, du 10 au 13 juin, où ces 1200 mères avaient le choix entre une multitude de nappes aux motifs ainsi qu'aux couleurs variées.



PanneauPocket
**TÉLÉCHARGEZ
GRATUITEMENT
L'APPLICATION**

Restez
**INFORMÉ
PRÉVENU
ALERTÉ**



ILG - Des voyages en août

Durant les vacances d'été, l'association Initiatives Locales Guesninoises va vous permettre de vous aérer le temps d'une journée. En effet, deux voyages sont organisés :

Berck

Date : le samedi 8 août

Tarif unique : 5€

Inscriptions : les 22 et 29 juillet

Baie de Somme

Date : le samedi 22 août

Tarif unique : 10€

Inscriptions : les 5 et 12 août

Les inscriptions sont ouvertes à tous les adhérents de la Maison Pour Tous et les permanences se feront à la salle Maurice Thorez de 14h à 16h.

Lors de ces excursions, les mesures de distanciation sociale seront, bien entendu, respectées. Le port du masque sera obligatoire dans le bus et du gel hydroalcoolique sera mis à disposition. En cas de recrudescence de cas de COVID, l'association se réserve le droit d'annuler ces sorties.



Balayage

Un balayage des ruisseaux, dans tout Guesnain, est prévu par la société THEYS, le lundi 13 juillet du côté pair des habitations et le mercredi 15 juillet pour le côté impair. Les travaux seront mobiles et le stationnement sera donc interdit lors de ces journées.

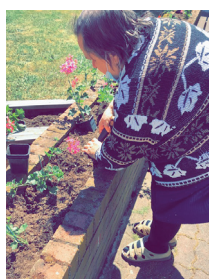
Vous trouverez plus de détails dans l'arrêté municipal joint à ce bulletin.



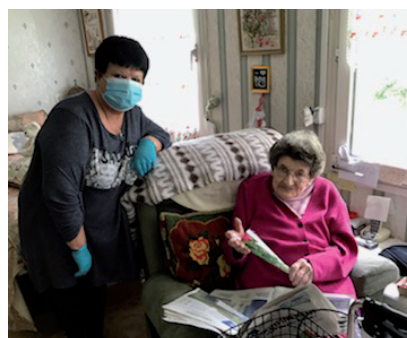
> Foyer Logement "Les jours heureux"

Plantations des résidents

Le 28 mai, les résidents qui le souhaitent ont pu participer à un atelier plantations dans le jardin du Foyer Logement "Les Jours Heureux". C'est avec beaucoup de plaisir que ces amateurs de jardinage se sont mis au travail afin de fleurir leur espace extérieur et le rendre toujours plus agréable.



Visites régulières des élus auprès de nos aînés où des masques ont été mis à leur disposition, du muguet offert pour le 1^{er} mai ainsi que des nappes pour la fête des mères.



Désolant...

Malgré les multiples actions réalisées par la commune comme le "World Cleanup Day" (nettoyage de la nature), la sensibilisation en milieu scolaire, l'exposition sur la biodiversité et prochainement une exposition photo "Poubelle la vie" réalisée par le Chantier Ecole, il est désolant de constater que les dépôts sauvages ne cessent de proliférer...



Ces actes honteux d'incivilités ont un impact visuel, écologique, sanitaire mais également financier important alors qu'un simple comportement humain approprié permettrait de préserver l'environnement.



Passage en 6^{ème}

La Municipalité a remis, le vendredi 26 juin, les traditionnels cadeaux aux enfants de CM2 partant au collège. Cette année, ce dernier était composé d'un livre de conjugaison, d'une calculatrice scientifique et d'une clé USB. Nous souhaitons, à ces 55 futurs collégiens, une très bonne continuation et espérons que ces quelques présents leurs seront d'une grande utilité pour la suite de leur scolarité.

Les parents des enfants non présents à cette distribution, sont invité à se rapprocher de la Mairie afin de récupérer les colis leur étant réservés.



Registre canicule

N'hésitez pas à vous faire connaître auprès du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Guesnain afin d'être inscrit dans le registre des personnes vulnérables.

En prévision de périodes particulièrement difficiles comme les fortes chaleurs, un registre est tenu par le CCAS afin de localiser au mieux les personnes les plus vulnérables que ce soit par leur âge, leur handicap, ou leur isolement pour permettre, en cas de nécessité, l'intervention des services sanitaires et sociaux dans les meilleures conditions auprès de ces personnes (loi du 30 juin 2004 relative à l'autonomie des personnes âgées et handicapées).

Qui peut être inscrit ?

Les personnes vivant à leur domicile à Guesnain :

- Âgées de 65 ans ou plus,
- Âgées de 60 ans ou plus et inaptes au travail,
- En situation de handicap.

Conditions d'inscription

L'inscription est gratuite, volontaire et peut s'effectuer tout au long de l'année.

Comment ?

L'intéressé(e) peut demander son inscription par téléphone ou en envoyant le formulaire de demande d'inscription (disponible en mairie ou sur www.ville-guesnain.fr).

Votre demande peut être adressée au CCAS de Guesnain :

- par téléphone : 03 27 99 13 68
- par fax : 03 27 99 13 77
- par voie postale : Mairie de Guesnain - Rue François Bacquet - BP29 - 59287 Guesnain
- par mail : mairie-guesnain@wanadoo.fr
- en la déposant directement à la Mairie.

Registre canicule

Personnes vulnérables,
pensez à vous inscrire !



CANICULE, FORTES CHALEURS
ADOPTER LES BONS RÉFLEXES



BOIRE RÉGULIÈREMENT
DE L'EAU



Mouiller son corps
et se ventiler



Manger en
quantité suffisante



Maintenir sa maison
au frais : fermer
les volets le jour



Ne pas boire
d'alcool



Donner et prendre
des nouvelles
de ses proches



Éviter les efforts
physiques

En cas de malaise, appeler le 15

Informations diverses

Drones ou quadricoptères

Depuis quelques années, le drone figure parmi les objets connectés les plus populaires en France.

Commencez à piloter un drone dans un endroit public et vous verrez rapidement accourir des curieux impressionnés de voir cet engin tourner en l'air, réaliser des figures acrobatiques ou réaliser de superbes photos.

Toutefois, il est utile de rappeler que l'utilisation de ces engins volants doit répondre à quelques règles de base.

> Les 10 règles principales

1. On ne survole pas des personnes ! Les hélices du drone sont dangereuses et peuvent blesser !
2. On respecte la hauteur de vol maximum. Elle est de 150 mètres et ce même si votre drone peut voler jusqu'à 300 mètres de hauteur...
3. On ne vole jamais de nuit et on garde toujours son drone en vue.
4. On ne fait pas voler son drone en ville.
5. On ne pilote pas son drone à proximité d'aéroports ou d'aérodromes, plus généralement, on ne survole pas de lieu destiné à l'aviation.
6. On ne survole pas les sites sensibles ou protégés (base militaire, centrale nucléaire, répartiteur électrique, voie ferrée...).
7. On respecte la vie privée des autres, c'est valable pour les drones caméra même lorsque vous êtes dans votre jardin, pensez à vos voisins !
8. Il est interdit de diffuser vos prises de vue sans l'accord des personnes qui apparaissent dessus.
9. On s'informe sur les assurances existantes en cas de dommages causés par notre drone.
10. En cas de doute on se renseigne, tout est sur le site du Ministère de l'écologie et du développement durable.

Respectez les autres, soyez civique et responsable et l'on pourra encore s'amuser de nombreuses années avec ces jouets connectés.



> Relais d'Assistantes Maternelles

Reconversion professionnelle

Vous êtes intéressé(e) par le métier d'Assistant(e) Maternel(le) mais vous vous posez des questions et ne savez pas comment vous y prendre pour accéder à ce métier ?

N'hésitez pas à contacter le RAM Intercommunal de Guesnain, Masny, Lewarde, Bruille-lez-Marchiennes et Loffre. Céline et Pauline, ses 2 animatrices, répondront à toutes vos questions et vous accompagneront dans vos démarches.

Relais d'Assistantes Maternelles

07 89 34 77 27

03 27 99 13 75



> Ecole de musique

L'enseignement à distance

L'école municipale de musique de Guesnain a fermé ses portes au public depuis le lundi 16 mars 2020. Cependant, l'ensemble des professeurs a continué d'enseigner en proposant un suivi pédagogique à distance. Nous remercions tous les élèves et parents d'avoir accepté cette méthode d'apprentissage musical en cette période bien particulière.

En collaboration avec Madame le Maire et les services techniques de la ville, l'école de musique travaille sur la reprise des cours en septembre dans le strict respect des recommandations émises par les autorités sanitaires.



Nous serons ravis de vous accueillir dès la rentrée !

Si vous souhaitez rejoindre l'école de musique, les inscriptions se feront à partir du mercredi 9 septembre 2020.



Pour tout renseignement
téléphone / répondeur
03 27 91 07 21

> Médiathèque

Sur rendez-vous

Afin de maintenir son rôle d'accès à la culture en cette période de crise sanitaire, la Médiathèque a dû adapter son mode de fonctionnement. Pour garantir la sécurité des emprunteurs, un système de rendez-vous est mis en place depuis le 19 mai. Les adhérents sont invités à préparer leur commande soit par Internet (mediatheque.ville-guesnain.fr) ou par téléphone (03 27 08 20 40) et à réserver un créneau horaire afin de venir récupérer celle-ci ou effectuer le retour d'ouvrages empruntés précédemment.

Drive de la Médiathèque Mode d'emploi des réservations



- 1 Je réserve mes documents**
 - > mediatheque.ville-guesnain.fr (24h/24)
 - > ou par téléphone : 03 27 98 39 73 / 03 27 08 20 40
 - > de 9h à 12h et de 14h à 17h du mardi au samedi
- 2 Je viens chercher ma commande**
 - > à l'heure choisie lors de la réservation
 - > dans le respect des consignes sanitaires
 - > dans le sas d'entrée de la Médiathèque
- 3 J'effectue un échange**
 - > je rends mes anciens documents
 - > je récupère ma commande
 - > je profite en toute sécurité de mes documents !

Pour vous prémunir d'une éventuelle contamination, dès leur retour, les ouvrages sont placés en quarantaine pour une durée de 10 jours puis désinfectés avec une solution hydroalcoolique.



Informations et Réservations
03 27 08 20 40
mediatheque.ville-guesnain.fr

Protégez-vous & protégez les autres

SURTOUT NE JETEZ PAS VOS
MASQUES SUR LA VOIE PUBLIQUE,

PENSEZ À CEUX QUI LES RAMASSENT !

#CORONAVIRUS



> Etat civil

Naissances

Adam KALUZYNY,
né le 28 janvier 2020
Gauthier LEVRAY,
né le 02 février 2020
Valencio SELIMOVIC,
né le 03 février 2020
Miliann BENSRIH,
né le 23 février 2020
Maylone ROSE,
né le 15 mars 2020
Ayden AUBRY,
né le 03 avril 2020
Nahil CHOUALHI,
né le 05 avril 2020
Damasie CUCHERE,
née le 08 avril 2020
Marwa AIT ALI,
née le 10 avril 2020
Guilhem BARRERE FLINOIS,
né le 11 avril 2020
Axane URBIN,
née le 16 avril 2020
Ethan GERMAIN,
né le 30 avril 2020
Dani SOFFEU FEUHOVO,
né le 25 mai 2020
Sacha LEFEBVRE,
né le 31 mai 2020
Léa THERY DEGRAINCOURT,
née le 03 juin 2020



Zoé DAUPHIN,
née le 04 juin 2020
Agathe SCHINCARIOL,
née le 16 juin 2020

Parrainage civil

Noé DERNONCOURT,
le 20 juin 2020,
devant Maryline LUCAS, Maire

Noces d'or



Francis HENNEUSE et Micheline COLIN,
le 14 Mars 2020 à 11 heures,
devant Maryline LUCAS, Maire

Décès

Rénato DUCCESCHI,
époux de Anne Marie CARLIER,
décédé le 23 février 2020

Irène GLADYSZ,
épouse de Raymond BALA,
décédée le 29 février 2020

Bernard FERMEN,
époux de Claudine BOULAIRE,
décédé le 04 mars 2020

Hélène STACHULA,
veuve de Edouard
GLUCHOWSKI,
décédée le 08 mars 2020

Murielle MASCART,
épouse de David LECUYER,
décédée le 03 mars 2020

Chantal RIEU,
épouse de Jacques POUPART,
décédée le 09 mars 2020

Léonildo PACINI,
veuf de Michèle MAGDZIAREK,
décédé le 28 mars 2020

Henri KWIECIAK,
époux de Guillemette TUREK,
décédée le 02 avril 2020

Stéfan HUCHRAK,
décédé le 03 avril 2020

Claudine ANDRZEJEWSKI,
veuve de René SZÉPANIAK,
décédée le 13 avril 2020

Giuseppe FERRARO
décédé le 12 avril 2020

Andrée FOUQUEMBERG,
épouse de Jean-Louis BIEFNOT,
décédée le 25 avril 2020

Yamna EMBOUAZZA,
veuve de Mohammed
AYAD ZEDDAM,
décédée le 03 mai 2020

Casimir MAJEROWICZ,
époux de Christiane DELMAIRE,
décédé le 27 avril 2020

Edmond LEMAIRE,
décédé le 11 mai 2020

Claude SAMIEZ,
époux de Danielle DAUPHIN,
décédé le 14 mai 2020

Patrick MORTELETTE,
époux de Véronique DELFOSSE,
décédé le 15 mai 2020

Didier LECOCQ,
époux de Corinne DORMARD,
décédé le 22 mai 2020

René DRUELLE,
époux de Sidonie RÉGNIEZ,
décédé le 28 mai 2020

Odette POULAIN,
veuve de Charles BOZZO,
décédée le 08 juin 2020

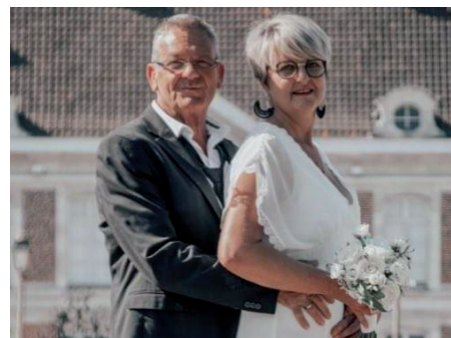
Marie-Louise EVRARD,
décédée le 09 juin 2020

Mariages

**Jean-François OTTO
et Isabelle MILVILLE,**
le 13 juin 2020,
devant Maryline LUCAS, Maire

**Angélique PIOVI
et Priscilla OGON,**
le 20 juin 2020,
devant Maryline LUCAS, Maire

**Patrick JASPART
et Peggy DERNIS,**
le 22 juin 2020,
devant Maryline LUCAS, Maire



Sécurité, citoyenneté, tranquillité publique !

Nous sommes tous concernés.

La qualité de vie est un enjeu majeur pour la ville, la tranquillité publique en est une composante essentielle. Par tranquillité publique, on entend sûreté, sécurité et salubrité publiques. c'est une préoccupation légitime des habitants, un droit fondamental, c'est aussi une des missions de l'Etat à laquelle les collectivités territoriales sont non seulement associées mais bien souvent les principales actrices. À Guesnain, nous maintenons d'excellentes relations avec la police nationale sur tout type de sujets : délinquance, stationnement, excès de vitesse, rodéos sauvages, tapage sonore diurne et

nocturne... Des actions sont menées régulièrement entre la ville et la police, particulièrement sur le suivi des incivilités. la vidéo-protection sera un outil commun pour garantir la sécurité de chacun.

La sécurité dans une ville c'est aussi pouvoir se déplacer en toute sérénité, à pied, à vélo ou en voiture. La ville investit dans la réfection de la voirie et continuera les aménagements visant à sécuriser les déplacements de chacun. La ville agit sur tous les fronts et vers tous les publics et nous continuerons à le faire dans le cadre des pouvoirs de police du Maire. Mais vous avez aussi votre rôle à jouer en tant qu'habitant. La tranquillité publique passe également par la

chasse aux incivilités : stationnement gênant, dépôts sauvages, bruits... chaque citoyen doit s'impliquer pour que le bien-vivre ensemble augmente : signalement mais aussi prise de responsabilité de certains parents vis à vis de leurs enfants. L'adjoint à la sécurité n'est pas un shérif, nous ne pouvons compter que sur l'intervention des forces de police : toutes infractions connues sont transmises aux autorités policières qui systématiquement font un compte-rendu à destination du maire. Il n'est donc pas vrai que le maire n'agit pas comme semble le suggérer une page Facebook personnel sans lien avec la mairie.

Sécurité routière : quelques rappels

Suite à la période de confinement et au retour des beaux jours, il est agréable de sortir les vélos, de se balader en famille. Malheureusement, certains automobilistes ont tendance à oublier quelques règles de base qui pourraient causer des conséquences dramatiques... Voici donc quelques rappels concernant les règles de la sécurité routière :

>>> La vitesse

La vitesse excessive représente, à elle seule, près de la moitié des infractions constatées au Code de la route. Les limitations en ville sont fixées à 50 km/h et dans certaines zones à risque, elle peuvent être réduite à 30 km/h.

Rappelons que les excès de vitesse sont lourdement sanctionnés : depuis le retrait de 1 point et 68 € d'amende pour les petits dépassements, jusqu'à l'emprisonnement avec confiscation du véhicule pour les récidivistes coupables de grands excès de vitesse (>50 km/h à la vitesse maximale autorisée).



>>> Le stationnement

Une interdiction de stationner n'est pas obligatoirement signalée par un panneau. L'article R 417-10 du Code de la route énonce que "tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à gêner le moins possible la circulation".

L'article R 417-9 ajoute que ce véhicule à l'arrêt ne doit pas non plus "constituer un danger pour les usagers".

Il est interdit de stationner ou de s'arrêter sur les passages piétons, les voies cyclables, ou en double file.

Enfin, vous ne pouvez pas occuper une place en continu durant plus de 7 jours. Sinon, vous risquez une amende pour stationnement abusif.

Pour la sécurité de tous et surtout de nos enfants veuillez respecter, plus particulièrement dans notre ville, tous les panneaux de signalisation et surtout les limitations de vitesse !



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR L'INTERDICTION DE
STATIONNEMENT SUR LA CHAUSSÉE SUR L'ENSEMBLE
DES VOIES COMMUNALES**

Arrêté de police N° 50/2020 (ST) du 02 juillet 2020

*Le Maire de la Commune de GUESNAIN,
Vu l'article L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le Code de la Route
Vu le code de la Voirie Routière
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière
Considérant qu'un chantier mobile doit être effectué sur une période
restreinte afin de limiter la gêne des usagers et ne pas impacter outre
mesure les problèmes relatifs au stationnement lors de travaux de
balayage mécanique des voiries communales.
Considérant qu'il convient par mesure de sécurité publique et pour
faciliter cette opération de nettoyage d'interdire ponctuellement le
stationnement de tous véhicules sur les voies communales.*

ARRETE

- Article 1** *Afin de faciliter les travaux de nettoyage de caniveaux par la société
THEYS, le stationnement de tous véhicules sera interdit sur l'ensemble
des voies communales côté pair des habitations le lundi 13 juillet 2020
et côté impair le mercredi 15 juillet 2020.*
- Article 2** *Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie
conformément aux lois et règlements en vigueur.*
- Article 3** *Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à l'article 2122-
29 du Code Général des Collectivités Territoriales.*
- Article 4** *Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le
tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter
de sa date de notification ou de publication.*
- Article 5** *Madame la Directrice Générale des Services
Monsieur le Responsable des Services techniques
Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de
DOUAI
Monsieur le Commissaire de Police de SIN LE NOBLE sont chargés
chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.*



*Fait à GUESNAIN,
2 juillet 2020*

*Pour le Maire empêché,
L'Adjointe Déléguée,*